

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 54 (1974)
Heft: 3

Vorwort: Éditorial
Autor: Poniatowski, Michel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

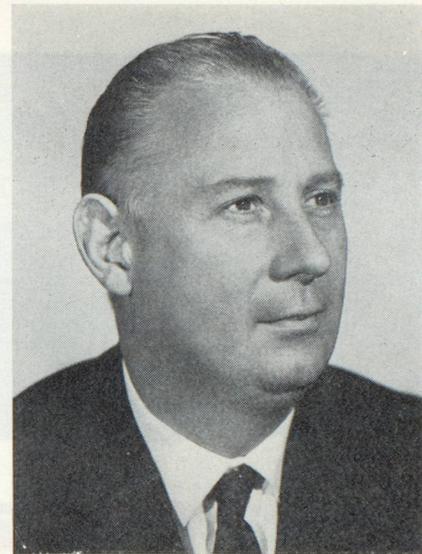
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Éditorial



Il m'est très agréable, en tant que Ministre d'État, chargé de l'Aménagement du Territoire, d'ouvrir ce numéro que la Revue économique franco-suisse a choisi de consacrer aux zones industrielles françaises.

En effet, l'effort d'équipement fourni en ce domaine par les collectivités locales, les Chambres de commerce et d'industrie et l'État est remarquable et mérite d'être souligné. Il permet d'offrir aux industriels français et étrangers un choix de sites d'accueil diversifiés, bien équipés et bien desservis, situés à proximité de grandes voies de communications maritimes, terrestres ou fluviales.

Éléments importants pour la politique d'aménagement du territoire de par leur influence sur la localisation des activités et les conséquences favorables qu'elles ont sur le marché local de l'emploi, les zones industrielles le sont aussi par le rôle qu'elles jouent dans l'intégration de la vie urbaine et de la vie industrielle : leur situation par rapport à la ville dont elles dépendent, leurs dimensions et leur apparence générale, la façon dont elles sont aménagées et dont les activités s'y regroupent, les constructions qui y sont édifiées, les conditions générales de travail qu'elles offrent méritent ainsi une attention particulière et que soient suivies avec intérêt les expériences actuellement menées à ce sujet.

L'attrait exercé par ces zones industrielles sur l'investisseur sera meilleur si leur équipement fait l'objet d'une attention particulière en faveur de l'esthétisme et de la qualité. Les organismes aménageurs ne s'y sont pas trompés et sont d'ailleurs encouragés à poursuivre en ce sens.

Leurs soucis rejoignent d'ailleurs les efforts fournis par l'État français en faveur d'une localisation des activités conforme aux objectifs d'aménagement du territoire, efforts qui se portent tant vers les investisseurs français que vers les investisseurs étrangers.

Ces derniers participent en effet de façon importante au développement régional français et ils sont fortement encouragés à envisager des implantations en France où ils trouvent à la fois main-d'œuvre qualifiée et espaces équipés. Je pense que, parmi eux, une place toute particulière doit être faite aux investissements suisses qui sont certes loin d'être négligeables actuellement, mais pourraient prendre à l'avenir une importance grandissante — du moins le souhaitons-nous —. Particulièrement exigeants sur les conditions d'implantations et la qualité des sites d'accueil, les hommes d'affaires suisses ne pourront qu'être intéressés par ce numéro de la revue de la Chambre de commerce suisse en France.

Panicou